

Département du VAL D'OISE  
Commune d'ANDILLY

# PLAN LOCAL D'URBANISME

***Pièce n°6b : Liste et plans de repérage des éléments bâtis protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme***



Révision du PLU

Document arrêté le : 6 février 2021

Document approuvé le :

Ensemble, participons à l'aménagement du territoire

**IngESPACES**



Urbanisme, Environnement, Déplacements

Siège social : 23, rue Nobel - 77420 Champs-sur-Marne  
Tel : 01.64.61.86.24 - Email : [ingespaces@wanadoo.fr](mailto:ingespaces@wanadoo.fr)



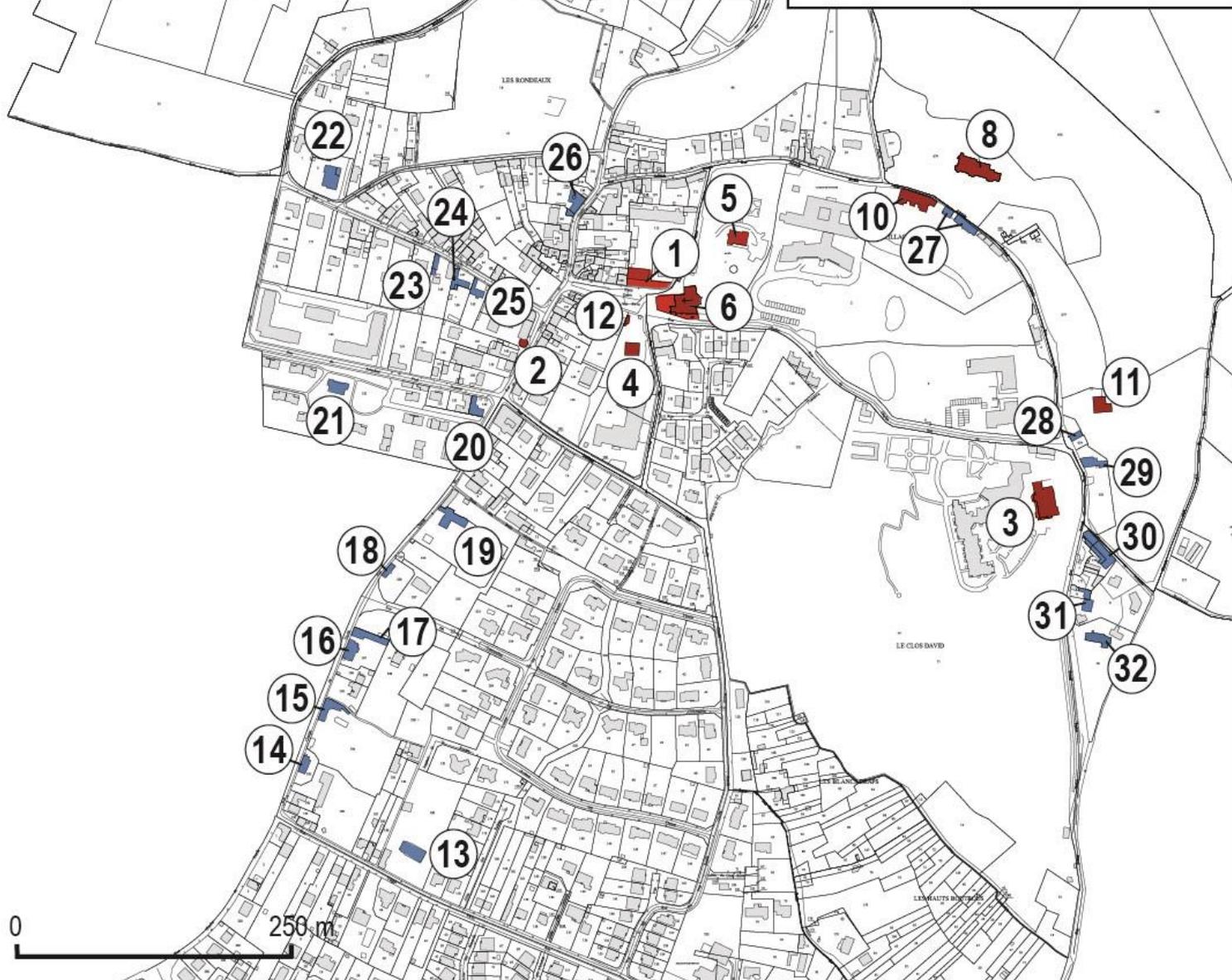
# Repérage du patrimoine bâti d'intérêt local protégé au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme



 Élément bâti remarquable

- 1 - La bibliothèque
- 2 - Le Colombier
- 3 - Le château Rodocanachi
- 4 - La villa Finot
- 5 - Le château des Sources
- La Mairie
- 6 - L'Eglise Saint Médard
- 7 - Le Fort de Montlignon
- 8 - Le Château de Belmont
- 9 - Le Château du Bel Air
- 10 - Le château des Orchidées
- 11 - Le château Gaillard
- 12 - Le presbytère

 Maison bourgeoise ou de villégiature (n°13 à 32)



## Repérage du patrimoine

N° de repérage	Adresse	Référence cadastrale
1	2, Place Louis Jean Finot	AE 113
2	39, Rue Charles De Gaulle	AE 162
3	1, Rue Aristide Briand	AH 11
4	1, Rue Jean Finot	AE 136
5	1, rue René Cassin	AH 1
6	Place Louis Jean Finot (Eglise Saint Médard), Rue René Cassin	AH 1
7	Chemin des Petites Communes	OA 542
8	14, Rue Aristide Briand	OB 678
9	Chemin du Bel Air	AH 11
10	3, Rue Aristide Briand	AH 3
11	14, Rue Aristide Briand	OB 677
12	1, Rue Jean Finot	OB 646
13	10 rue Gaétan Pirou	AI 180
14	14B rue Charles de Gaulle	AI 193
15	16 rue Charles de Gaulle	AI 194
16	18 rue Charles de Gaulle	AI 197
17	18 rue Charles de Gaulle	AI 197
18	15 rue des Commailles	AI 208

<b>N° de repérage</b>	<b>Adresse</b>	<b>Référence cadastrale</b>
19	22 rue Charles de Gaulle	AI 211
20	1 rue du Président Paul Doumer	AE 149
21	7 rue du Président Paul Doumer	AE 152
22	36 rue Arnauld d'Andilly	AE 2
23	7 rue Arnauld d'Andilly	AE 169
24	5 rue Arnauld d'Andilly	AE 167
25	3 rue Arnauld d'Andilly	AE 165
26	51 rue Charles de Gaulle	AE 195
27	1 ter rue Aristide Briand	AH 3
28	2 bis rue Aristide Briand	OB 634
29	2 rue Aristide Briand	OB 633
30	8 rue Ernest Taclet	AH 7 et 170
31	6 rue Ernest Taclet	AH 8 et 9
32	2 rue Ernest Taclet	AH 177



Ludo-bibliothèque

*Source photographie : Ingespaces*

## Fiche 1

Situation sur le plan de repérage : N°1

Dénomination : **Ludo-bibliothèque**

Adresse : 2, Place Louis Jean Finot

Références Cadastres : AE 113

Commentaire descriptif : Comme de nombreux édifices de la région, ce bâtiment est principalement fait de briques produites au niveau local. Cela permettait de réduire les coûts et de faire travailler les industries régionales.

Commentaire historique : Prévus dès le 3 novembre 1888, cette construction était destinée à recevoir une école de garçons et la mairie. Elle accueille aujourd'hui une ludo-bibliothèque.

Prescriptions : Les prescriptions attachées à la protection du bâtiment figurent à l'article UA11 du règlement du PLU, en matière de toiture et de couverture, de façade (ouvertures et parements extérieurs). Une éventuelle intervention sur le bâtiment doit notamment assurer ici la préservation de l'ordonnement de la façade (ouvertures) et des parements de briques.



Colombier

Source photographie : mairie d'Andilly

## Fiche 2

Situation sur le plan de repérage : N°2

Dénomination :	<b>Le Colombier</b>
Adresse :	39, Rue Charles De Gaulle
Références Cadastrales :	AE 162
Commentaire descriptif :	Aussi appelé le pigeonier, cet édifice est la plus ancienne construction d'Andilly. Le colombier se présente sous la forme d'une grosse tour ronde aux murs de pierres, très épais. Il comporte une colonne centrale en pierre et la paroi est divisée en près de 1 500 niches à pigeons en argile. Le lanterneau d'envol couronnant habituellement le toit conique a toutefois disparu.
Commentaire historique :	Il constitue l'unique vestige du château que possédait au 17 <sup>ème</sup> siècle, la famille Arnaud. Il avait été construit à une époque où la possession d'un colombier constituait un privilège nobiliaire ou ecclésiastique. Le colombier était d'un bon rapport grâce à la vente des pigeons. Par ailleurs, la « colombine », plus sèche et plus facile à manier que le fumier d'étable, était très appréciée pour la culture céréalière. Ce bâtiment est inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1988.
Prescriptions :	Les prescriptions attachées à la protection du bâtiment figurent à l'article UA11 du règlement du PLU, en matière de toiture et de couverture, de façade (ouvertures et parements extérieurs). Une éventuelle intervention sur le bâtiment doit notamment assurer ici la préservation intégrale de l'aspect extérieur.



Château Rodocanachi

Source photographie : Plaine Vallée Tourisme

## Fiche 3

Situation sur le plan de repérage : N°3

Dénomination : Château Rodocanachi

Adresse : 1, Rue Aristide Briand

Références cadastrales : AH 11

Commentaire descriptif : Également appelé château du Gaz, il se distingue surtout par sa structure en brique et pierre de taille, ses pavillons polygonaux, ses toits rehaussés et son escalier central donnant sur un jardin à la française. Il possède un parc boisé de 11 hectares.

Commentaire historique : Il a été construit pour un financier nommé Rodocanachi. Étant donné ses dimensions et sa situation avec vue sur Paris et la région parisienne, il a été annexé par l'armée allemande en 1940 pour y installer une Kommandantur. Après la Seconde Guerre Mondiale, il servi comme maison d'accueil pour les orphelins. Il a ensuite été acquis par EDF-GDF pour ses œuvres sociales et aménagé en 1986 en une maison de retraite médicalisée. Il s'agit aujourd'hui, d'une maison de repos et de retraite pour les employés de Gaz de France.

Prescriptions : Les prescriptions attachées à la protection du bâtiment figurent à l'article UF11 du règlement du PLU, en matière de toiture et de couverture, de façade (ouvertures et parements extérieurs). Une éventuelle intervention sur le bâtiment doit notamment assurer ici la préservation de l'ordonnancement de la façade (ouvertures, encadrement des ouvertures, corniche), de la structure en brique et pierre de taille et de la toiture en ardoises.



La villa Finot

Source photographie : Ingespaces

## Fiche 4

Situation sur le plan de repérage : N°4

Dénomination : Villa Finot

Adresse : 1, Rue Jean Finot

Références cadastrales : AE 136

Commentaire descriptif : La Villa Finot est représentative du style le plus utilisé par la bourgeoisie sous Napoléon III. Proche de la maison néo-classique du début du XIXe siècle, elle commence à affecter une esthétique moins sévère, grâce aux bossages, à la polychromie des matériaux, ici cachée sous la peinture, au dessin des ferronneries, au comble brisé et à l'avant-corps central.

Commentaire descriptif : Cette villa bourgeoise a été acquise par la mairie en 1987 pour devenir le Centre Rostand, réservé aux activités culturelles et sociales.

Prescriptions : Les prescriptions attachées à la protection du bâtiment figurent à l'article UE11 du règlement du PLU, en matière de toiture et de couverture, de façade (ouvertures et parements extérieurs). Une éventuelle intervention sur le bâtiment doit notamment assurer ici la préservation de l'ordonnement de la façade (ouvertures, encadrement des ouvertures, corniche, balcons et gardes corps), de la structure en pierre de taille et de la toiture en ardoises.



Château des Sources (Mairie)

*Source photographie : Ingespaces*

## Fiche 5

Situation sur le plan de repérage : N°5

Dénomination : Château des Sources ; Mairie

Adresse : 1, Rue René Cassin

Références cadastrales : AH 1

Commentaire descriptif : Ce château tient son nom du terrain marécageux sur lequel il est érigé. Ses volumes très libres et diversifiés et ses larges fenêtres sont représentatifs des constructions de la fin du XIXe siècle.

Commentaire historique : Il fut construit à la fin du siècle dernier par Monsieur Alfred DESCHARS, maire d'Andilly. Il le céda en 1943 à René CASSIN, Président de la Cour Européenne des Droits de l'homme, rédacteur de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, vice-président du Conseil d'Etat et membre du conseil constitutionnel et prix Nobel de la Paix en 1968. La rue qui borde la propriété porte son nom. La municipalité a racheté cette propriété en 1998 et y a installé la nouvelle mairie.

Prescriptions : Les prescriptions attachées à la protection du bâtiment figurent à l'article UA11 du règlement du PLU, en matière de toiture et de couverture, de façade (ouvertures et parements extérieurs). Une éventuelle intervention sur le bâtiment doit notamment assurer ici la préservation de l'ordonnancement des façades (ouvertures, corniche, bandeaux, marquises, balcons, bow windows), des parements de briques de teintes différentes et de la toiture en ardoises.



Eglise Saint Médard

*Source photographie : Ingespaces*

## Fiche 6

Situation sur le plan de repérage : N°6

Dénomination : **Eglise Saint Médard**

Adresse : Place Louis Jean Finot, Rue René Cassin

Références cadastrales : AH 1

Commentaire historique : En 1719, sa rénovation est réalisée aux frais du seigneur d'Andilly pour remplacer l'ancienne église qui datait de 1547. Elle fut pillée pendant la révolution française puis en 1793, les fleurs de Lis ornant le clocher sont retirées. Un an plus tard, l'inscription « Temple de la Raison » est tracée sur son fronton, remplacée ensuite par la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité », qui s'est effacée. Elle fut dotée en 1829 par Charles X d'une copie des "Pèlerins d'Emmaüs" de Véronèse, récemment restaurée. En 1870, Napoléon III offrit une copie de la "Nativité" de Pietro Cortona. En 1801, grâce au Concordat, l'église retrouve sa vocation, son mobilier et ses œuvres d'art. La cloche, en bronze, date de 1783.

Prescriptions : Les prescriptions attachées à la protection du bâtiment figurent à l'article UA11 du règlement du PLU, en matière de toiture et de couverture, de façade (ouvertures et parements extérieurs).



Fort de Montlignon

Source photographie : communes.com

## Fiche 7

Situation sur le plan de repérage : N°7

Dénomination : **Le Fort de Montlignon**

Adresse : Chemin des Petites Communes

Références cadastrales : OA 542

Commentaire historique : Il a été conçu par l'ingénieur Joseph Jacques Césaire et construit à partir du 4 août 1874 par Joseph Joffre, maréchal de France. La porte d'accès, bâtie sur une contrescarpe, se trouve en forêt de Montmorency. Il était destiné, avec les forts de Domont et de Montmorency à assurer la défense Nord de Paris. D'un coût de 2 439 546 francs, il pouvait abriter une garnison théorique de 794 hommes. Il est occupé aujourd'hui par le Centre National de Tir de la Police Nationale.

Prescriptions : Les prescriptions attachées à la protection du bâtiment figurent à l'article N11 du règlement du PLU, en matière de toiture et de couverture, de façade (ouvertures et parements extérieurs). Une éventuelle intervention sur le bâtiment doit notamment assurer ici la préservation de l'ordonnancement des façades (ouvertures) et de la structure en pierre.



Château de Belmont

Source photographie : mairie d'Andilly

## Fiche 8

Situation sur le plan de repérage : N°8

Dénomination : Château de Belmont

Adresse : 14, Rue Aristide Briand

Références cadastrales : OB 678

Commentaire descriptif : Edifié à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ce château est le plus ancien château d'Andilly toujours existant. Un étage sous comble brisé est ajouté au XX<sup>e</sup> siècle.

Commentaire historique : Il a depuis été transformé et a connu de très nombreux propriétaires. La famille Robinot tout d'abord y célèbre la victoire de Bonaparte sur les Anglais. En 1798, Louis-Marie La Revellière-Lépeaux, membre du Directoire achète le domaine aux héritiers de Nico las Robinot. En 1817, il passe à la duchesse de Duras, écrivain et amie de Chateaubriand. Elle le cède en 1824 à Talleyrand.

Il accueillit une maison de retraite pendant quelques années jusqu'en 1970. Il fut alors transformé en maison de santé et en restaurant. Il a aujourd'hui été racheté par un promoteur immobilier.

Prescriptions : Les prescriptions attachées à la protection du bâtiment figurent à l'article UG11 du règlement du PLU, en matière de toiture et de couverture, de façade (ouvertures et parements extérieurs). Une éventuelle intervention sur le bâtiment doit notamment assurer ici la préservation de l'ordonnancement des façades (ouvertures, corniche, bandeaux), de la structure en pierres et de la toiture en ardoises.



Château du Bel Air  
*Source photographie : google maps*

## Fiche 9

Situation sur le plan de repérage : N°9

Dénomination : **Château du Bel Air**

Adresse : Chemin du Bel Air

Références cadastrales : OB 646

Commentaire descriptif : Situé au sommet de la colline, en face de la pelouse des Châtaigniers, il domine la vallée. Ancien rendez-vous de chasse des princes de Condé et lieu de rencontre des veneurs de Chantilly au XIX siècle. Il est peu visible de la rue car noyé dans la verdure. Il appartient à des familles privées.

Prescriptions : Les prescriptions attachées à la protection du bâtiment figurent à l'article N11 du règlement du PLU, en matière de toiture et de couverture, de façade (ouvertures et parements extérieurs).



### Château des Orchidées

Source photographie : Ingespaces

## Fiche 10

Situation sur le plan de repérage : N°10

Dénomination : **Château des Orchidées**

Adresse : 3, Rue Aristide Briand

Références cadastrales : AH 3

Commentaire descriptif : Situé face du château de Belmont, il a d'abord appartenu à Alphonse-Antoine Letellier (1789-1843).

Le château des Orchidées est vendu en 1855 à un M. Lefèvre. De 1890 à 1894, il devient la propriété de l'extravagant « baron » James Aloysus Harden-Hickey (1854-1898), aventurier de nationalité américaine, fondateur du journal satirique Le Triboulet.

Nous trouvons ensuite les noms des familles : de Hercé, Huffer et Toulouse.

Le Docteur Sebbah en devient le dernier propriétaire et l'aménage en clinique psychiatrique en 1964.

Prescriptions : Les prescriptions attachées à la protection du bâtiment figurent à l'article N11 du règlement du PLU, en matière de toiture et de couverture, de façade (ouvertures et parements extérieurs). Une éventuelle intervention sur le bâtiment doit notamment assurer ici la préservation de l'ordonnancement des façades (ouvertures, corniche, bandeaux), de la structure en pierres et de la toiture en ardoises.



**Château Gaillard**

*Source photographie : google maps*

## Fiche 11

Situation sur le plan de repérage : N°11

Dénomination : **Château Gaillard**

Adresse : 14, Rue Aristide Briand

Références cadastrales : OB 677

Commentaire historique : Ce château est en fait une annexe qui fut souvent incluse dans les contrats de vente du Domaine Belmont. Il fut vendu en 1809 par La Reveillere – Lepeaux à Madame Louise Millot. A son décès, Madame Lacarne, sa nièce prend possession du château, puis elle le revend à M. Maugras. Ce château est ensuite devenu une maison de retraite et aujourd'hui une propriété privée.

Prescriptions : Les prescriptions attachées à la protection du bâtiment figurent à l'article N11 du règlement du PLU, en matière de toiture et de couverture, de façade (ouvertures et parements extérieurs).



Le Presbytère

Source photographie : google maps

## Fiche 12

Situation sur le plan de repérage : N°12

Dénomination : **Presbytère**

Adresse : 1 rue Jean Finot

Références cadastrales : OB 646

Commentaire descriptif : Adossé à un bâtiment récent, ce petit bâtiment proche de la villa Finot et de l'église dispose d'une façade d'une très grande élégance architecturale

Prescriptions : Les prescriptions attachées à la protection du bâtiment figurent à l'article UE11 du règlement du PLU, en matière de toiture et de couverture, de façade (ouvertures et parements extérieurs). Une éventuelle intervention sur le bâtiment doit notamment assurer ici la préservation de l'ordonnancement de la façade (ouvertures, bandeaux) et des parements de briques.

## Fiche 13

Situation sur le plan de repérage : N°13 à N°32

Dénomination : **Maisons bourgeoises ou de villégiature**

Commentaire descriptif : Ces maisons bourgeoises ou de villégiature sont les témoins des premières extensions du centre bourg. Leur proportion, leur dessin, leurs matériaux, la présence de jardins créent des séquences urbaines et paysagères caractéristiques d'Andilly notamment le long des rues Charles de Gaulle, Aristide Briand et Arnauld d'Andilly.  
Ces demeures, en retrait par rapport à la rue ou à l'alignement, permettent de dégager un jardin sur rue et/ou à l'arrière créant des ambiances urbaines de grande qualité paysagère.

Prescriptions : Les prescriptions attachées à la protection de ces bâtiments figurent aux articles UA11, UG11 et N11 du règlement du PLU, en matière de toiture et de couverture, de façade (ouvertures et parements extérieurs).